

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 18/07/2022

OBJET : Renouvellement de la convention financière entre les Communes de Pommiers, Lachassagne, Marcy sur Anse et Anse pour l'entretien des espaces verts de la caserne intercommunale du SDMIS « Caserne des Crêtes » située à Anse

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 11/07/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose qu'une convention a été signée en mars 2019 avec la Mairie de Pommiers pour l'entretien des espaces verts de la caserne Intercommunale entre Pommiers, Lachassagne, Marcy et Anse est proposée par la commune de Pommiers.

La convention arrive à échéance, il est donc nécessaire de la renouveler pour une période de 3 ans.

Le cout annuel de l'entretien, réalisé par une entreprise extérieure à diviser entre les quatre communes sera versée à la Commune de Pommiers qui gèrera ce contrat.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** le renouvellement de la convention financière entre les Communes de Pommiers, Lachassagne, Marcy sur Anse et Anse pour l'entretien des espaces verts de la caserne intercommunale du SDMIS « Caserne des Crêtes » située à Anse

2°) **DIT** que le cout annuel de l'entretien, réalisé par une entreprise extérieure à diviser entre les quatre communes sera versée à la Commune de Pommiers qui gèrera ce contrat

3°) **AUTORISE** le Maire à signer la convention

4°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
